

## MUSICRYPT (INC.)

### **Première négociation sur le marché libre et Offre à Prix Ferme le 2 juillet 2004 *First day of the availability for trading on the free market and first public offering***

A l'initiative du membre du marché EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE et pour le compte d'un actionnaire minoritaire – Monsieur Clifford G. Hunt - la première cession sur le marché libre des actions de la Société MUSICRYPT s'effectuera le 2 juillet 2004 sous la forme d'une offre à prix ferme.

#### **Informations sur la société/Informations about the company :**

- Siège social : 2573 Oshkin Court – Mississauga, Ontario L5 N3Z3 - CANADA
- Capital social : 8 505 549 € divisé en 14 175 915 actions de 0,60 € de nominal.
- Forme des actions : Les actions sont nominatives
- Cession des actions : Les actions sont librement négociables. La cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit n'est pas soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Administration.
- Exercice social : L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre.

#### **Objet social :**

La société a pour objet, dans le respect des législations et réglementations applicables, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement :

#### **Conditions de l'Offre à Prix Ferme**

- Prix d'offre unitaire : 0,60 €
- 50 000 actions, soit approximativement 0,35 % du capital, sont mises à la disposition du marché.
- Transmission des d'ordres par les clients : jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2004 inclus, 17 heures au plus tard.
- Date de l'OPF : 2 juillet 2004.

Les ordres d'achat de la clientèle, dont la validité sera limitée à la seule journée du 2 juillet 2004, devront être limités au prix d'offre à prix ferme soit 0,60 €. Les ordres seront irrévocables.

**Transmission des ordres :** Dès le 2 juillet 2004 avant 10 heures, les membres du marché devront introduire leurs ordres directement sur le système SHIVA en groupe de valeur 98.

#### **Résultat de l'offre à prix ferme :**

Le résultat de l'offre à prix ferme fera l'objet d'une note publiée le 2 juillet 2004 précisant notamment le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles **sera poursuivie la cotation le 5 juillet 2004.**

Règlement/Livraison : Les opérations de règlement-livraison seront relitées dès le 2 juillet 2004.

Il est précisé qu'un même donneur d'ordres (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres portant sur un nombre de titres supérieur à 20% du nombre de titres offerts ; un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis qu'un maximum de deux ordres.

EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie.

EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordre.

Garantie des ordres d'achat : il est précisé que les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer, à la réception des ordres, que les clients disposent bien des fonds pour être en mesure de régler les titres demandés.

**Observations techniques** :

Code ISIN :	CA62757N1042
Mnémonique :	MLMUS
Groupe de valeur :	10
Désignation de la société au Marché Libre :	MUSICRYPT INC.
Service des titres :	EEF - Euro Emetteur Finance
Membre du marché en charge du dossier :	EFI

\_\_\_\_\_